



# ARRÊTE

## portant délégation de signature de Monsieur le Maire de Saran à Madame Marie-Carmen BATAILLE, en sa qualité de Directrice

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Date : 31 MARS 2026

N°

ARRDGS-2026-075

### Le maire de la Ville de Saran,

Vu l'article L. 2122-19 du CGCT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que **Madame Marie-Carmen BATAILLE** exerce les fonctions de Directrice de la restauration - entretien des locaux de la ville de Saran et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans le domaine ci-dessous détaillé :

### ARRÊTE

#### Article 1 – Champ de la délégation

Monsieur Mathieu GALLOIS, Maire de la ville de Saran, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Madame Marie-Carmen BATAILLE**, en sa qualité de directrice, pour :

- la signature de tous bons de commande concernant la restauration et l'entretien des locaux dans la limite de 5000 € HT, dans le cadre des crédits prévus au budget et après engagement comptable de la dépense.

NB : concernant les fournitures courantes, les agents délégataires du magasin général restent seuls compétents pour la signature des bons de commande.

#### Article 2 – Mise en œuvre de la délégation

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à **Madame Marie-Carmen BATAILLE**.

#### Article 3 – Modalités d'application

Tous documents signés par **Madame Marie-Carmen BATAILLE** dans le cadre de la présente délégation de signature porteront la mention :

Par délégation du maire,  
**Marie-Carmen BATAILLE**  
directrice de la restauration – entretien des locaux

.....

#### **Article 4 – Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressée ;
- transmis au contrôle de légalité.

Je soussignée, Maire de saran, certifie que, conformément à l'article L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté a été transmis au Représentant de l'Etat et que son caractère exécutoire prend effet à compter de cette date

**Mathieu Gallois**

Maire de Saran – Conseiller Départemental



Signature de **Madame Marie-Carmen BATAILLE**

